

**Collection**  
*Mouvements sociaux*

**no MS0606**  
**La lutte de Développement et**  
**Paix contre les pratiques de**  
**sous-traitance de Nike et Levis**  
**dans les pays du Sud**

Éric Chastenay

sous la direction de  
Yvan Comeau

avec la collaboration de  
Luu Thuy-Diep

octobre 2006

Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)

Collection Mouvement sociaux – no MS0606

« **La lutte de Développement et Paix contre les pratiques de sous-traitance de Nike et Levis dans les pays du Sud** »

Éric Chastenay

ISBN-10 : **2-89605-237-2**

ISBN-13 : **978-2-89605-237-0**

EAN : **9782896052370**

Dépôt légal : 2006

Bibliothèque nationale du Canada  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

## PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

### **Axe innovations sociales, développement et territoire**

- Les membres de l'axe développement et territoire s'intéressent à la régulation, aux arrangements organisationnels et institutionnels, aux pratiques et stratégies d'acteurs socio-économiques qui ont une conséquence sur le développement des collectivités et des territoires. Ils étudient les entreprises et les organisations (privées, publiques, coopératives et associatives) ainsi que leurs interrelations, les réseaux d'acteurs, les systèmes d'innovation, les modalités de gouvernance et les stratégies qui contribuent au développement durable des collectivités et des territoires.

### **Axe innovations sociales et conditions de vie**

- Les membres de l'axe conditions de vie repèrent et analysent des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

## **Axes innovations sociales, travail et emploi**

- Les membres de l'axe travail et emploi orientent leurs recherches vers l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans les services, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les travaux portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles. Ils concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, l'équité en emploi et la formation.

## **LES ACTIVITÉS DU CRISES**

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires post-doctoraux, la formation des étudiants, le CRISES organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, les rapports annuels et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.cris.es.uqam.ca>.

*Denis Harrison*  
Directeur

## NOTES SUR L'AUTEUR

**ÉRIC CHASTENAY** est titulaire d'une maîtrise en service social de l'Université Laval. Depuis 2005, il est agent d'éducation à Québec pour Développement et Paix. Il a réalisé cette monographie dans le cadre de ses études en service social.



## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX .....	ix
RÉSUMÉ .....	xi
INTRODUCTION .....	1
1. LES SOURCES DES DONNÉES .....	3
1.1. Les sources documentaires .....	3
1.2. Les entrevues .....	3
2. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA LUTTE .....	5
2.1. Le milieu.....	5
2.2. La chronologie des événements.....	7
2.3. Les acteurs et intérêts en présence.....	11
2.3.1. La coalition.....	11
2.3.2. La base sociale.....	12
2.3.3. Les alliés.....	12
2.3.4. Les sympathisants.....	12
2.3.5. Les spectateurs .....	13
2.3.6. Les opposants .....	13
2.3.7. Les intérêts des acteurs en cause .....	13
2.4. Les enjeux de la lutte .....	14
3. L'ÉMERGENCE DE LA LUTTE.....	15
3.1. La situation de privation, de conflit ou de désaccord .....	15
3.2. La construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs .....	16
3.3. La constitution et le maintien de l'identité collective.....	17
3.4. Les courts-circuits de solidarité .....	18

4.	LE DÉVELOPPEMENT DE LA LUTTE .....	21
4.1.	Les opportunités .....	21
4.1.1.	Du côté de l'État .....	21
4.1.2.	Du côté des élites .....	22
4.1.3.	Du côté des alliés .....	23
4.1.4.	Du côté des corps intermédiaires .....	24
4.2.	La conduite de la lutte .....	24
4.2.1.	Les éléments de calcul rationnel .....	24
4.2.2.	L'information .....	25
4.2.3.	Les ressources .....	25
4.2.4.	La stratégie .....	26
4.2.5.	La concurrence avec d'autres organisations .....	28
5.	LE DÉNOUEMENT DE LA LUTTE .....	29
6.	L'ÉVALUATION DE LA LUTTE .....	31
6.1.	Sur le plan de la répartition .....	31
6.1.1.	Économique (redistribution) .....	31
6.1.2.	Politique (participation) .....	32
6.1.3.	Idéologique (légitimation) .....	32
6.2.	Sur le plan de l'organisation .....	33
6.2.1.	L'autonomie .....	33
6.2.2.	La solidarité .....	34
6.2.3.	La mobilisation .....	35
7.	DES PISTES DE RENOUVELLEMENT .....	37
	<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>39</b>

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Synthèse des intérêts des différents acteurs.....	14
-----------	---------------------------------------------------	----



## RÉSUMÉ

*Si l'on assiste depuis les 20 dernières années à une accélération de la mondialisation du capitalisme, d'une part, l'internationalisation de la solidarité s'est également développée, d'autre part. C'est ce dont témoigne la campagne de Développement et Paix visant les compagnies Nike et Levis et qui s'est étalée de 1996 à 1998. Bien que ces entreprises multinationales aient un code de conduite touchant la sous-traitance avec des entreprises situées très souvent dans des zones franches, Développement et Paix demandait à ces deux compagnies d'instaurer des mécanismes de vérification indépendants de leur code de conduite, afin de faire respecter les droits des travailleuses et travailleurs embauchés par leurs sous-traitants dans les pays en voie de développement.*

*Cette lutte a pu se développer notamment grâce à la présence du réseau canadien de Développement et Paix dans les diocèses et dans les établissements scolaires. Si la lutte n'a pas atteint ses objectifs, il demeure que des dizaines de milliers de personnes ont pu prendre conscience du problème en signant une pétition. Pour atteindre pleinement ses objectifs, la lutte aurait dû mobiliser les travailleuses et travailleurs des zones franches, un défi considérable compte tenu des contraintes à la mobilisation que rencontrent ces personnes.*

*Éric Chastenay*



## INTRODUCTION

La lutte collective qui sera analysée dans le cadre de cette monographie est une campagne de sensibilisation et de revendication réalisée par l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (communément connue sous le nom de Développement et Paix) de l'automne 1995 à l'hiver 1998. Cette campagne portait, de façon générale, sur les pratiques de sous-traitance des entreprises multinationales dans un contexte de néolibéralisme économique. La campagne de sensibilisation a plus particulièrement ciblé deux entreprises de l'industrie du vêtement, soit Nike et Levis. Développement et Paix a alors demandé à ces deux compagnies d'instaurer des mécanismes de vérification indépendants de leur code de conduite, afin de faire respecter les droits des travailleuses et travailleurs et embauchés par leurs sous-traitants dans les pays en voie de développement. Cette lutte sera analysée à l'aide de la grille pour la réalisation de monographies portant sur des luttes collectives, telle qu'élaborée par Yvan Comeau (2005), professeur à l'École de service social.



## **1. LES SOURCES DES DONNÉES**

Plusieurs sources de données ont été utilisées afin de mener à bien cette étude de cas. Les deux parties suivantes feront état des sources documentaires et des entrevues.

### **1.1. Les sources documentaires**

Comme la monographie d'une lutte collective débute normalement par la cueillette des sources documentaires pertinentes, les premières sources de données qui ont été consultées furent les documents produits par Développement et Paix dans le cadre de sa lutte contre les entreprises Nike et Levis. Il a alors été possible de mettre la main sur le matériel de formation et de sensibilisation élaboré par Développement et Paix dans le cadre de la lutte, de même que sur les pétitions adressées aux deux entreprises. De plus, les rapports bilan des rencontres entre les représentants de Développement et Paix et ceux des entreprises Nike et Levis se sont avérés fort pertinents. Il a également été possible de consulter des lettres échangées entre la coalition et les deux compagnies pendant la lutte. De plus, Développement et Paix avait pris soin de garder certains articles de journaux portant sur la campagne de Nike et Levis et auxquels nous avons eu accès. Finalement, fut consulté un document portant sur la sous-traitance dans l'industrie du vêtement, conçu par Jacques Bertrand et Gérard Verna (1996).

### **1.2. Les entrevues**

Suite à l'analyse des sources documentaires, trois entrevues furent réalisées. La première entrevue avait comme principal objectif d'interroger un membre de Développement et Paix impliqué au niveau du conseil diocésain de Québec, afin de savoir comment il avait vécu la lutte dans son quotidien. Cette entrevue a eu lieu chez la personne concernée et fut d'une durée d'environ une heure. La deuxième entrevue fut réalisée avec la personne qui était présidente du conseil diocésain de Québec de 1995 à 1998. Cette entrevue, qui dura près de deux heures, visait à approfondir certains aspects de la grille, particulièrement les parties portant sur le développement et le dénouement de la lutte. L'entrevue s'est également déroulée chez la personne en question. Finalement, la troisième et dernière entrevue fut réalisée avec la personne coordonnatrice des programmes d'éducation au secteur francophone de Développement et Paix. Cette entrevue, qui prit la forme d'un entretien téléphonique d'une trentaine de minutes, permet d'éclairer certains aspects de l'évaluation de la lutte et des pistes de renouvellement.



## 2. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA LUTTE

Cette partie du document s'intéressera à tous les aspects concernant le milieu spatial de la lutte, la chronologie des événements, les acteurs et intérêts en présence ainsi que les principaux enjeux de la lutte.

### 2.1. Le milieu

Étant donné que la lutte de Développement et Paix concernant les pratiques de sous-traitance et le code de conduite des entreprises Nike et Levis s'inscrit dans un contexte politique et économique global relativement complexe, cette partie du document fera état du milieu spatial de la lutte en s'intéressant d'abord aux transformations dans le domaine de l'économie internationale depuis le début des années 1980. Par la suite, il sera question de la place des entreprises multinationales dans l'économie globalisée, notamment pour le cas de l'industrie du vêtement. Finalement, puisque Développement et Paix est une organisation qui réalise ses campagnes sur le territoire canadien, une brève présentation du contexte organisationnel de Développement et Paix sera effectuée de même qu'une description des régions canadiennes impliquées dans la lutte.

Depuis le début des années 1980, les sociétés occidentales assistent à une montée de l'idéologie néolibérale. En effet, certains chefs d'État conservateurs comme Ronald Reagan, aux États-Unis et Margaret Thatcher, en Grande-Bretagne, ont ardemment défendu les bienfaits du néolibéralisme économique et ont sérieusement remis en question le rôle de l'État (Gélinas, 2000). Au Canada, Brian Mulroney, du parti conservateur, avait, à l'époque, également emprunté cette même voie. Ces dirigeants politiques ont alors voulu réduire le rôle de l'État et favoriser la libéralisation de l'économie en procédant à des privatisations sur leur territoire respectif, mais aussi en proposant la mise en place d'accords relatifs au commerce entre les nations. Un de ces accords, proposé, entre autres, par les États-Unis, est l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Cet accord a été conclu en 1992 par le président américain Georges Bush, le président mexicain Carlos Salinas et le premier ministre canadien Brian Mulroney. Ce traité ouvrait la voie à un marché global (Canada, États-Unis, Mexique) de 6,2 trillions de dollars et de 365 millions de consommateurs, supprimant les droits de douane frappant les exportations entre les trois partenaires commerciaux (Organisation internationale du travail, 1998). L'ALÉNA a, par la suite, inauguré une nouvelle génération d'accords de libre-échange. En effet, il constitue un accord cadre dont certains éléments vont être repris à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cette organisation commerciale regroupe les 123 pays qui ont signé en 1994 le *General Agreement on Tariffs and Trade* (GATT). L'OMC doit veiller à la mise en place des accords commerciaux conclus dans le cadre du GATT, auquel elle se substitue, poursuivre les négociations sur les domaines laissés en suspens en 1994 et arbitrer les litiges commerciaux entre les pays membres (Gélinas, 2000).

Certaines institutions économiques internationales comme le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont également emprunté la voie du néolibéralisme et ont voulu libéraliser l'économie des pays en voie de développement en leur imposant des programmes d'ajustement structurel (PAS). Ces programmes d'ajustement structurel, proposés en 1982 comme solution à l'endettement des pays du Sud, désirent intervenir sur les structures économiques des pays concernés en procédant à de sérieuses restructurations (Gélinas, 1994). Le FMI et la Banque mondiale ont alors exigé des États qu'ils se spécialisent dans la production de produits exportables sur le marché mondial. De plus, afin que ces exportations se fassent en toute liberté, les programmes d'ajustement structurel insistent pour supprimer des barrières douanières. Un accent est également mis sur la privatisation de l'économie et la compression des dépenses publiques.

Dans ce contexte de globalisation des marchés, les compagnies multinationales ont un poids de plus en plus important dans l'économie mondiale. Cela vaut évidemment aussi pour les entreprises de l'industrie du vêtement, dont Nike et Levis. On estime à ce sujet que les 200 plus grandes firmes transnationales actuelles, qui ont un revenu dépassant le PIB (produit intérieur brut) de plus de la moitié des pays de la planète, contrôlent le quart des échanges commerciaux internationaux (Bertrand et Verna, 1996). Dans l'industrie du vêtement, les entreprises n'échappent pas non plus à cette logique néolibérale de concurrence, de rentabilité et de profits. Les chaussures de sport ont connu une véritable explosion sur le marché au cours des 15 dernières années. Mais les entreprises qui commercialisent la plupart de ces produits, comme Adidas, Hi-Tec, Nike, Pumas et Reebok, ne les fabriquent pas elles-mêmes (Seuret, 2002). La stratégie de production des entreprises transnationales de chaussures de sport et de vêtements repose en effet sur deux piliers : la sous-traitance et la délocalisation. Il est intéressant de noter ainsi que la compagnie Nike ne possède aucune usine, elle confie toute sa production à des sous-traitants. Les chaussures sont, pour l'immense majorité, fabriquées en sous-traitance dans les pays d'Asie (Thaïlande, Chine, Corée, etc.). La majorité des usines de sous-traitance embauchées par les entreprises de l'industrie du vêtement sont situées dans ce que l'on appelle des zones franches d'exportation. Une zone franche est une zone industrielle disposant d'avantages spéciaux qui a été créée pour attirer les investisseurs étrangers et dans laquelle des produits importés subissent une transformation avant d'être réexportés (Organisation internationale du travail, 1998). Les investisseurs bénéficient ainsi d'exonérations temporaires d'impôts, d'une main-d'œuvre peu coûteuse et abondante, et d'un minimum de règlements à respecter en ce qui a trait aux normes du travail et aux normes environnementales. Les zones franches d'exportation sont l'un des éléments essentiels de la stratégie d'industrialisation fondée sur l'investissement étranger et orientée vers l'exportation. On peut ainsi les considérer comme le véhicule de la globalisation des marchés. On estime que 27 millions de personnes sont actuellement employées dans quelque 850 zones franches à travers le monde (Organisation internationale du travail, 1998).

Face à cette situation, plusieurs organisations de solidarité internationale ont alors participé à des luttes collectives contre les pratiques de sous-traitance des entreprises multinationales de l'industrie du vêtement dans les pays en voie de développement. Développement et Paix a participé à cette action globale en menant, de 1995 à 1998, une lutte collective portant sur les pratiques de sous-traitance des entreprises Nike et Levis. Cette lutte était davantage orientée sur l'application des codes de conduite des deux compagnies.

Sur le terrain, la lutte fut menée par les membres bénévoles de l'organisation, dont le nombre s'élève maintenant à 5 000. Les membres de Développement et Paix sont recrutés parmi les militants des mouvements liés à l'Église catholique et des mouvements sociaux en général. Dans la pratique, l'implication des membres se fait surtout sur le plan local, à travers les conseils diocésains, les groupes en paroisse, les groupes de jeunes, etc. Il existe au Canada 14 bureaux d'animation régionaux de Développement et Paix. Neuf d'entre eux couvrent le secteur anglophone alors que cinq s'occupent du secteur francophone ([www.devp.org](http://www.devp.org)). Chacun des bureaux d'animation compte un certain nombre de personnes animatrices qui ont le mandat de voir au bon déroulement des activités. Chaque bureau d'animation a sous sa responsabilité un certain nombre de diocèses et chaque diocèse est représenté par un conseil diocésain, sur lequel siègent les représentants des divers groupes en paroisse et des divers groupes de jeunes.

Du côté du secteur anglophone, les bureaux d'animation sont situés à Windsor, Antigonish, Bathurst, Toronto, Hamilton, Ottawa, Saskatoon, Edmonton et Vancouver. Du côté du secteur francophone, les bureaux d'animation sont situés à Montréal, Québec, Rimouski, Gatineau/Hull et Saint-Boniface ([www.devp.org](http://www.devp.org)). Selon l'ancien président du conseil diocésain de Québec, il est intéressant de constater qu'il y a une certaine différence de culture à Développement et Paix entre les différentes régions et les différents groupes. En effet, les membres du secteur anglophone semblent entretenir, de façon générale, des liens très étroits avec les institutions religieuses, alors que les membres du secteur francophone semblent avoir développé un réseau associatif très important avec les différents mouvements sociaux. De plus, la réalité n'est pas la même chez les membres en paroisse, qui s'impliquent à Développement et Paix au nom de leur foi, et chez les jeunes, qui s'impliquent davantage pour les activités militantes en lien avec la solidarité internationale.

## 2.2. La chronologie des événements

Face aux pratiques de sous-traitance des entreprises multinationales de l'industrie du vêtement dans les pays en voie de développement, plusieurs organisations se sont mobilisées et se sont engagées dans des luttes collectives visant à promouvoir les droits des travailleurs embauchés par ces sous-traitants. Cette monographie sera cependant davantage consacrée à l'étude de la lutte collective réalisée par Développement et Paix entre 1995 et 1998 et portant sur les pratiques des entreprises Nike et Levis. Comme il s'agit d'une lutte qui porte principalement sur les codes de conduite des deux entreprises, la lutte débutera en 1992, soit l'année de l'adoption des codes de conduite par les entreprises Nike et Levis, pour se terminer en 1998, soit l'année où la compagnie Nike a procédé à certains changements de politiques concernant l'application de son code de conduite.

**Début de l'année 1992 :** La compagnie Levis fait connaître au public son code de conduite, qui est le fruit de plusieurs mois de préparation (Bertrand et Verna, 1996). De tous les codes d'entreprises de ce genre rendus publics, le code de Levis est considéré comme l'un des meilleurs. Les employés doivent avoir au moins une journée de congé par semaine. Il est également question d'une semaine de travail de 60 heures et on fixe à 14 ans l'âge minimal pour travailler.

**Fin de l'année 1992** : Adoption par la compagnie Nike de son code de conduite, qui constitue en fait un document appelé « *Memorandum of understanding* ». Ce document oblige les sous-traitants de Nike à respecter les lois du travail en vigueur (Bertrand et Verna, 1996). Les sous-traitants doivent assurer qu'ils ne recourent pas aux travaux forcés, ni au travail des enfants, et qu'ils évitent toute discrimination en raison du sexe, de la race ou de toute autre différence. Les sous-traitants doivent aussi adhérer aux normes environnementales de la compagnie. L'aspect nouveau et important de ce code tient dans l'obligation qui est faite aux sous-traitants de le respecter.

**Août 1995** : La directrice générale de Développement et Paix, Mme Gabrielle Lachance, adresse une lettre aux présidents des compagnies Nike et Levis, en leur demandant d'instaurer des mécanismes de vérification indépendants de leur code de conduite. Elle leur indique également que Développement et Paix, grâce à son réseau de partenaires dans les pays du Sud, pourrait aider les compagnies à identifier des groupes locaux susceptibles de les aider à mettre sur pied cette vérification indépendante.

**Septembre 1995** : Développement et Paix commence à distribuer à travers le pays une pétition demandant à Nike et Levis une vérification indépendante de leur code de conduite. Elle peut se lire comme suit : « La mondialisation de l'économie entraîne une baisse importante du niveau de vie de millions d'hommes, de femmes et d'enfants à travers le monde. La sous-traitance et l'internationalisation des sites de production créent une pression mondiale à la baisse sur les salaires. Les pratiques des entreprises devraient tenir compte des droits des travailleurs et de la préservation de l'environnement plutôt que de viser uniquement la maximisation des profits. En se donnant un code de conduite, Nike et Levis ont fait ce que trop peu de compagnies ont encore osé tenter. Parce que vous êtes des leaders dans vos secteurs, nous croyons que vous devriez faire un important pas de plus en instaurant des mécanismes de surveillance indépendants impliquant la participation des travailleurs concernés et/ou d'organisations représentant leurs intérêts. »

**Octobre 1995** : Les compagnies répondent par écrit. Elles expliquent que leurs mécanismes de vérification répondent aux besoins des travailleurs et que leurs pratiques vont dans le sens de leur code de conduite.

**Novembre 1995** : Conférence de presse tenue à Montréal par Développement et Paix pour lancer la campagne. Cette conférence engendre de nombreux reportages à la radio, à la télévision et dans la presse écrite.

**Janvier 1996** : Rencontre à New-York entre Mme Gabrielle Lachance, directrice générale de Développement et Paix, et M. Bill Maroni, représentant de la compagnie Levis. La rencontre vise simplement à permettre aux deux parties d'exprimer leur point de vue. M. Maroni indique que Levis a déjà adopté un code de conduite et mis en place un système de vérification. Mme Lachance affirme qu'un système de vérification indépendant s'impose, puisque les employés des sous-traitants travaillent très souvent dans la peur de représailles et qu'elles ont ainsi des raisons de ne pas faire confiance aux vérificateurs de Levis.

**Mai 1996** : À l'occasion de la fête des travailleurs, Développement et Paix rend public les résultats de cette première année de campagne. L'organisation recueille au cours de l'année plus de 80 000 signatures à travers tout le pays concernant Nike et Levis. De plus, la commission des affaires sociales de la Conférence des évêques catholiques du Canada fait porter son message du 1<sup>er</sup> mai sur la mondialisation. Dans ce message, les évêques expriment le regret que Nike et Levis aient rejeté la demande de Développement et Paix visant une vérification indépendante de leur code de conduite. Plusieurs journaux reprennent le message des évêques. Quelques jours plus tard, la campagne de Développement et Paix fait l'objet d'un échange à la Chambre des communes à Ottawa.

**Été 1996** : La compagnie Nike accuse réception des signatures par une lettre qui n'annonce rien de nouveau à propos des revendications du mouvement.

**Septembre 1996** : Développement et Paix commence à distribuer à travers tout le Canada sa deuxième pétition qui peut se lire comme suit : « Je suis préoccupéE du sort des travailleurs qui sont touchés par l'accroissement de la compétition mondiale. Les codes de conduite, s'ils sont respectés, peuvent assurer une meilleure qualité de vie à des travailleurs et travailleuses du monde entier. L'an dernier, vous avez reçu un grand nombre de pétitions vous demandant de mettre en place une vérification indépendante qui aurait permis d'assurer que vos sous-traitants respectent votre code. Vous avez dit NON à cette demande. En tant que consommateur-trice, je crois fermement que les hommes et les femmes qui produisent les biens que je porte doivent être traités de façon juste. Je vous demande donc de permettre la vérification indépendante de votre code de conduite afin de faire respecter les droits et les conditions de travail de ces travailleurs. » Cette pétition est destinée aux présidents des compagnies Nike et Levis, respectivement M. Knight et M. Haas.

**Novembre 1996** : Conférence de presse tenue à Montréal par Développement et Paix pour souligner le lancement de la deuxième année de la campagne de Nike et Levis.

**Janvier 1997** : Rencontre de Jacques Bertrand et Mike Flynn, représentants de Développement et Paix, avec Michelle McSorley et Dusty Kidd, représentants de la compagnie Nike. Les représentants de Développement et Paix proposent une fois de plus une vérification indépendante du code de conduite de Nike. Ni monsieur Bertrand ni monsieur Flynn ne sentent de la part de Nike un désir réel de changer ses positions face à la vérification indépendante du code.

**Mars 1997** : Dépôt des pétitions aux compagnies Nike et Levis. Cette année, 258 025 Canadiens et Canadiennes demandent aux deux compagnies concernées de permettre une vérification indépendante de leur code de conduite. En tout, Nike reçoit 141 052 pétitions et Levis, 116 973.

**Juin 1997** : Nike envoie une lettre à Développement et Paix ainsi qu'aux 140 000 personnes ayant signé la pétition. Dans cette lettre, le président de la compagnie précise que Nike fut la première entreprise dans l'industrie de la chaussure sport à se doter d'un code de conduite et que ce dernier, qui porte sur les droits des employés, les conditions de travail et les salaires, est bien respecté, puisqu'un sous-traitant qui contrevient à ce code risque de perdre son contrat avec Nike.

Le président insiste également sur le fait que Nike a engagé la firme Ernst et Young pour inspecter les conditions de travail dans les usines de sous-traitance par le biais de vérifications surprises.

**Juin 1997** : Suite à la lettre envoyée par la compagnie Nike, Développement et Paix envoie une lettre aux présidents des conseils diocésains afin de clarifier certains points. Premièrement, Développement et Paix insiste sur le fait que de nombreux cas démontrent toujours que le code de conduite de Nike n'est pas encore respecté par les sous-traitants. De plus, Développement et Paix insiste sur le fait que la firme Ernst et Young est une firme comptable engagée par la compagnie Nike, il ne s'agit pas alors d'un vérificateur indépendant.

**13 juin 1997** : Développement et Paix envoie une lettre au président de la compagnie Nike. Cette lettre insiste sur le fait que la compagnie Ernst et Young ne peut être considérée comme un vérificateur indépendant puisqu'il s'agit d'une firme comptable embauchée par Nike. De plus, Développement et Paix insiste sur le fait que les femmes qui travaillent dans les usines de sous-traitance de Nike au Vietnam ne gagnent que 38 dollars américains par mois. Cela représente moins que le salaire minimum fixé à 45 dollars américains par mois, salaire qui, selon le code de conduite, doit être respecté par les sous-traitants. D'autres exemples sont également apportés par Développement et Paix.

**Septembre 1997** : À la demande de Fabien Leboeuf, directeur général de Développement et Paix, certains membres de l'organisation vont envoyer une lettre à la compagnie Nike. Cette lettre reprend pratiquement le même contenu que la deuxième pétition.

**2 octobre 1997** : Développement et Paix envoie une lettre à M. Jean Chrétien, premier ministre du Canada, ainsi qu'à M. Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères. Cette lettre demande à M. Chrétien de confier à un groupe de travail formé de représentants et de représentantes des détaillants, des manufacturiers, des syndicats, des organisations religieuses et des mouvements de défense des droits de la personne, la tâche d'entamer des discussions sur les moyens de garantir le respect des droits fondamentaux des travailleuses et travailleurs et des droits de la personne dans l'industrie du vêtement et celle de la chaussure.

**18 octobre 1997** : Lors de ce qui est nommé la Journée mondiale d'appui aux travailleurs et travailleuses des produits Nike, Développement et Paix réitère sa position concernant la vérification indépendante du code de conduite de Nike. En Amérique du Nord, en Europe et en Asie, de nombreuses personnes et organisations ont pris part à cette journée internationale. Des actions ont également été menées dans les grandes villes canadiennes afin de sensibiliser la population.

**Mai 1998** : Suite à une demande de plus en plus forte de la part de certaines organisations et de la part des consommateurs, Nike procède à des changements de politique au sujet de son code de conduite (Seuret, 2002). Dorénavant, l'âge minimum pour travailler dans les usines est de 18 ans (usines de chaussures) et 16 ans (usines de vêtements). Nike subventionne également des micro-projets de développement économique pour venir en aide à des familles au Vietnam, en Thaïlande et en Indonésie. De plus, de nouveaux standards sont imposés pour la qualité de l'air. L'entreprise s'engage aussi à reconnaître le droit des travailleurs à la liberté syndicale et doit

former les travailleurs à leurs droits. Cependant, pour Développement et Paix, ces nouvelles mesures, qu'on doit certes reconnaître, ne sont pas suffisantes si elles ne sont pas soumises à une vérification indépendante.

### **2.3. Les acteurs et intérêts en présence**

Cette partie du document sera consacrée à l'identification des acteurs qui ont eu un rôle à jouer dans la lutte et que l'on peut retrouver dans la coalition, la base sociale, les alliés, les sympathisants, les spectateurs ou les opposants.

#### **2.3.1. La coalition**

Le noyau qui a initié et coordonné la lutte portant sur le code de conduite des compagnies Nike et Levis est l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (Développement et Paix). Développement et Paix est une organisation de coopération et de solidarité internationale qui a été fondée en 1967 par les évêques catholiques canadiens. Cette organisation poursuit un double mandat. Elle a d'abord comme mission d'appuyer financièrement des projets de développement dans les pays du Sud, entre autres, en Amérique latine, en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie et aux Caraïbes. Les projets soutenus par l'organisation sont majoritairement des projets de développement communautaire, de défense des droits et de secours d'urgence ([www.devpa.org](http://www.devpa.org)). Cependant, les principaux partenaires de l'organisme dans les pays du Sud affirment qu'il est nécessaire que Développement et Paix, en plus de soutenir financièrement leurs projets, mette sur pied des campagnes de sensibilisation visant à informer le public canadien des différentes réalités vécues par les collectivités des pays en voie de développement. Pour cette raison, chaque automne, l'organisme réalise une vaste campagne d'éducation et de sensibilisation du public à propos des diverses problématiques vécues par les pays du Sud. En plus de faire connaître aux Canadiens et Canadiennes les injustices dont sont victimes les populations des pays en voie de développement, Développement et Paix leur demande de prendre position sur certains enjeux en envoyant des pétitions à des représentants politiques ou à certains dirigeants d'entreprises. Les campagnes de sensibilisation du public réalisées par Développement et Paix prennent donc la plupart du temps la forme de luttes collectives visant à promouvoir la solidarité internationale. Il est cependant important de mentionner que le thème de la campagne Nike et Levis a été choisi en regard de la conjoncture politique internationale, des besoins des groupes partenaires de Développement et Paix à l'étranger et de la réalité des populations des pays en voie de développement.

Lorsqu'on parle des acteurs de la lutte, il s'agit dans ce cas-ci des 5 000 membres de l'organisation au Canada, car ce sont eux qui ont réalisé la lutte dans le quotidien. Ces personnes s'impliquaient généralement dans les conseils diocésains, les groupes en paroisse ou dans les groupes de jeunes, et leur tâche était de sensibiliser la population canadienne à propos des pratiques des entreprises Nike et Levis et de la mobiliser en l'amenant à signer la pétition destinée aux deux compagnies.

### **2.3.2. La base sociale**

Dans le cas de la campagne sur Nike et Levis, la base sociale est constituée des travailleuses et des travailleurs embauchés par les sous-traitants des entreprises dans les pays en voie de développement qui représentaient la catégorie sociale pouvant bénéficier des retombées de la lutte. Au total, plus de 500 000 personnes travaillaient pour Nike chez des sous-traitants en 1996 (Bertrand et Verna, 1996). Pour ce qui est de la compagnie Levis, elle employait directement environ 37 500 personnes à travers le monde en 1996 (Bertrand et Verna, 1996). Cependant, un nombre important de personnes, majoritairement des femmes, étaient embauchées par les quelque 600 sous-traitants de la compagnie. Ces usines comptent fréquemment entre 500 et 1 000 employés.

### **2.3.3. Les alliés**

Les alliés dans le cas de la lutte de Développement et Paix contre Nike et Levis étaient nombreux. Au Canada, Développement et Paix a reçu l'appui de l'Église catholique canadienne, de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC), de même que de certains syndicats. L'appui de la CECC a fait l'objet d'un article dans le *Soleil* du 6 mai 1996 (Montpetit, 1996). Il faut également mentionner que des groupes dont le travail est axé sur la solidarité internationale et la promotion des droits humains ont aussi appuyé la lutte. Caritas Internationalis a également soutenu la campagne de Développement et Paix, de même qu'Amnistie internationale. Du côté américain, l'Église méthodiste, de même que l'ICCR, un groupe d'investisseurs religieux, ont donné leur appui à la campagne de Développement et Paix.

### **2.3.4. Les sympathisants**

Dans cette lutte, les sympathisants étaient les Canadiens et Canadiennes qui ont appuyé la campagne en signant les pétitions destinées aux entreprises Nike et Levis en 1995 et 1996. De plus, de nombreuses organisations ont travaillé à travers le monde à la même cause que Développement et Paix et ont donc, par le fait même, approuvé la lutte. Ces organisations peuvent donc être considérées comme sympathisantes. Mentionnons le National Labor Committee à New-York, Press for Change aux États-Unis, Resource Center for the Americas aux États-Unis, Vietnam Labor Watch aux États-Unis, International Federation for Alternative Trade en Grande-Bretagne, et Citizens Concerned about Nike au Canada.

### **2.3.5. Les spectateurs**

Les spectateurs étaient dans ce cas-ci les groupes et les individus qui ont pris connaissance de la lutte, soit par les journaux ou la télévision et qui sont restés impassibles face à cette dernière. Le gouvernement du Canada pourrait aussi être considéré comme un spectateur dans le cadre de cette lutte puisqu'il n'était pas directement interpellé. Cependant, il ne faut pas perdre de vue qu'il était directement impliqué dans la problématique puisque c'était le gouvernement qui a permis la signature d'accords comme l'ALÉNA et qui a fait la promotion du néolibéralisme. De plus, le gouvernement canadien est représenté à l'Organisation mondiale du commerce et participe aux décisions actuelles concernant les règles du commerce international.

### **2.3.6. Les opposants**

Les opposants dans cette lutte étaient évidemment les entreprises Nike et Levis, puisque c'est à ces compagnies que les revendications se sont adressées. La compagnie Nike employait directement 15 000 personnes à travers le monde en 1996 (Bertrand et Verna, 1996). Cependant, on estimait à 500 000 le nombre de personnes qui travaillaient à faire des chaussures et des vêtements Nike en sous-traitance à travers le monde. En 1996, la compagnie Nike a accumulé des revenus de 6 milliards 470 millions de dollars. Elle a réalisé des profits nets de 553 millions de dollars. La valeur des actions appartenant au président de Nike, Phil Knight, se chiffraient à 4,5 milliards de dollars en 1996. Le nombre d'usines faisant des chaussures Nike en Asie s'élevait à 35 alors que le nombre d'usines fabriquant des produits Nike à travers le monde s'élevait à 500. Le montant versé chaque année par Nike à Michael Jordan, vedette de basket-ball, est de 20 millions de dollars. Pour ce qui est de la compagnie Levis, le nombre d'employés directs était de 37 500 en 1996. Le nombre d'usines de sous-traitance faisant affaire avec Levis à travers le monde se situait entre 600 et 700 en 1996 (Bertrand et Verna, 1996). Le nombre d'employés de ces sous-traitants est cependant inconnu, mais chacune des usines compte entre 500 et 1 000 employés. La compagnie a amassé des revenus de 6 milliards 700 millions de dollars en 1995. Il s'agit d'une des plus importantes compagnies de vêtements au monde.

### **2.3.7. Les intérêts des acteurs en cause**

Tous les acteurs mentionnés ci-dessus ont évidemment certains intérêts dans la lutte collective. Ces intérêts peuvent être soit économiques, politiques, idéologiques ou individuels. La grille suivante permet d'identifier les intérêts des acteurs en présence.

**TABLEAU 1**  
**Synthèse des intérêts des différents acteurs**

	<b>INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES</b>	<b>INTÉRÊTS POLITIQUES</b>	<b>INTÉRÊTS IDÉOLOGIQUES</b>	<b>INTÉRÊTS INDIVIDUELS</b>
<b>Développement et Paix et ses membres</b>		Pouvoir de l'organisation comme agent de changement social et politique	Solidarité internationale, justice sociale, droits humains, démocratie	Reconnaissance sociale des membres de l'organisation
<b>Travailleurs de Nike et Levis</b>	Bonnes conditions de travail et bons salaires		Solidarité des travailleurs	Bonnes conditions de vie et bien-être
<b>Alliés politiques</b>		Pouvoir des groupes et organisations comme agents de changement social et politique	Solidarité internationale, justice sociale, droits humains, démocratie	Reconnaissance sociale des membres de ces groupes ou organisations
<b>Sympathisants</b>		Pouvoir comme agents de changement social et politique	Solidarité internationale, justice sociale, droits humains, démocratie	Reconnaissance sociale des signataires
<b>État</b>	Réduire les dépenses publiques	Pouvoir	Idéologie néolibérale	
<b>Nike et Levis</b>	Profits	Pouvoir dans les accords de commerce international	Idéologie néolibérale	

## 2.4. Les enjeux de la lutte

Lorsque les intérêts semblables retrouvés chez les différents acteurs sont synthétisés, il est possible de faire ressortir les enjeux importants de la lutte. Dans le cas de la lutte de Développement et Paix contre les entreprises Nike et Levis, les principaux enjeux sont les suivants :

- La place des compagnies multinationales dans les accords de commerce international ;
- Les conditions de travail des travailleuses et travailleurs embauchés par les sous-traitants de compagnies multinationales dans les pays en voie de développement ;
- La démocratisation du travail dans un contexte de globalisation des marchés.

### **3. L'ÉMERGENCE DE LA LUTTE**

Cette partie du document s'intéressera à la situation qui cause problème et qui est à l'origine de la lutte. De plus, il sera question de la construction des schèmes d'interprétation collectifs de la situation problème à l'origine de la lutte, de la constitution et du maintien de l'identité collective, et finalement, aux courts-circuits de solidarité.

#### **3.1. La situation de privation, de conflit ou de désaccord**

Lorsqu'on parle de la situation à l'origine de la lutte, on remarque que l'action collective menée par Développement et Paix contre les compagnies Nike et Levis s'inscrit dans un contexte de néolibéralisme économique et de globalisation des marchés. Ce contexte politique et économique entraîne quant à lui des transformations importantes dans le domaine du travail à l'échelle internationale. La déréglementation de l'économie et l'instauration d'ententes commerciales internationales font en sorte que les frontières commerciales ont tendance à disparaître rapidement et que la production de biens est souvent délocalisée. Les compagnies multinationales, surtout les entreprises de l'industrie du vêtement et de la chaussure sport, ont tendance à confier leur production à des sous-traitants. Les usines de sous-traitance sont pour la plupart situées dans des zones franches d'exportation, zones qui donnent aux investisseurs étrangers des avantages sur le plan fiscal et où il n'y a pratiquement aucune norme sociale ou environnementale à respecter (Organisation internationale du travail, 1998).

Ces pratiques de globalisation des marchés et de délocalisation des sites de production entraînent d'importantes déstructurations dans le monde du travail, tant au Nord qu'au Sud. Selon un dépliant réalisé par Développement et Paix, au Canada, en 1994, environ 20 % des travailleurs et travailleuses sont sans emploi ou sous-employés. Cela représente environ 3 millions de personnes. Bien qu'elle soit sérieuse dans les pays du Nord, c'est évidemment au Sud que la crise du travail frappe le plus durement. Selon les calculs de l'Organisation internationale du travail (1998), tous les ans, les rangs de la population active mondiale grossissent de quelque 47 millions de personnes, dont 38 millions dans les pays en voie de développement. Elles s'ajoutent aux 700 millions de personnes dans le Sud qui sont déjà sans emploi ou sous-employées. Dans les pays du Sud, on constate que les travailleurs et travailleuses sont conscients de leur situation de privation. En effet, selon les ouvriers de Nike, les salaires ne sont pas suffisants pour pouvoir manger, s'habiller ou se loger (Seuret, 2002). Pour ce qui est de la compagnie Levis, des organisations honduriennes faisaient état de problèmes graves dans cinq usines travaillant pour Levis. Ces problèmes sont, entre autres, le non-respect des dispositions touchant les congés de maternité, l'impossibilité pour les mineurs d'aller à l'école du soir et certains cas d'insultes et de violence physique ont même été rapportés (Bertrand et Verna, 1996). Cependant, il est difficile pour les travailleurs et travailleuses des pays en voie de développement de se mobiliser, car les deux entreprises ont tendance à lutter contre la syndicalisation des employés. Par ailleurs, Nike licencie chaque année la majorité du personnel pour, entre autres, ne pas avoir à payer les primes d'ancienneté prévues par la loi. Cela ne permet donc pas la création d'un réseau associatif significatif chez les travailleurs et travailleuses des pays du tiers-monde.

Face à cette situation, ce sont plutôt les organisations de solidarité internationale du Nord qui vont amorcer des luttes collectives en solidarité avec les travailleurs et travailleuses des pays en voie de développement. Les campagnes de protestation contre les pratiques des compagnies de l'industrie du vêtement s'intensifient depuis le début des années 1990 (Seuret, 2002). En raison de leur désaccord, de nombreux mouvements états-uniens, américains et européens se mobilisent. Ces mobilisations ont lieu suite à différentes enquêtes révélant au grand public et aux consommateurs les conditions de vie dans lesquelles les chaussures et les vêtements sont produits chez les sous-traitants. Cela oblige, entre autres, les compagnies Nike et Levis à adopter chacune, en 1992, un code de conduite (Bertrand et Verna, 1996). Cependant, certaines organisations, comme Développement et Paix, expriment un désaccord sur la façon dont ces codes de conduite sont appliqués chez les sous-traitants. Développement et Paix fait donc pression sur les compagnies pour que leurs codes soient soumis à des mécanismes indépendants de surveillance qui impliqueraient la participation des travailleurs et travailleuses ou des organisations représentant leurs intérêts. Les revendications adressées aux entreprises Nike et Levis représentent donc un niveau d'aspiration possible pour Développement et Paix dans sa démarche de solidarité avec les travailleurs et travailleuses des sous-traitants des compagnies, niveau qui n'a évidemment pas encore été atteint. De plus, l'organisme croit fermement que ces revendications sont légitimes puisqu'elles vont dans le sens de la déclaration universelle des droits de l'homme et des principes de la démocratie.

### **3.2. La construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs**

Cette partie du document traitera de la façon dont Développement et Paix a construit son cadre explicatif de l'injustice, c'est-à-dire ce que les auteurs Benford et Snow (2000) appellent la « construction des schèmes d'interprétation collectifs ». Il sera donc question du diagnostic et du pronostic tels que proposés par Développement et Paix dans son analyse de la problématique.

Lorsqu'il est question du diagnostic, il s'agit de la problématique sur laquelle porte l'action collective, des causes structurelles de cette problématique et de la cible de l'action collective. Dans le cas de la lutte contre Nike et Levis, la problématique sur laquelle porte l'action concerne les piètres conditions de travail des travailleuses et travailleurs embauchés par les sous-traitants des entreprises Nike et Levis dans les pays en voie de développement, de même que la façon dont les entreprises veillent à l'application de leurs codes de conduite chez ces mêmes sous-traitants. La lutte a donc comme principal objectif d'améliorer les conditions de vie de ces travailleurs et travailleuses en les impliquant au sein des mécanismes indépendants de surveillance des codes de conduite des entreprises. Les causes structurelles de cette problématique sont présentées dans ce cas-ci comme étant liées à la mondialisation des marchés, au néolibéralisme et à l'internationalisation du travail. Ces transformations dans le domaine de l'économie internationale permettent aux compagnies transnationales de déplacer capitaux et opérations à travers le monde pour maximiser leurs profits et parfois contourner les réglementations en matière de normes du travail. Quant à la cible de l'intervention, elle s'incarne dans les entreprises Nike et Levis, qui embauchent des sous-traitants dans les pays en voie de développement et dont les activités ne sont pas conformes à leur code de conduite.

En ce qui concerne le pronostic, il est question des alternatives que Développement et Paix propose comme solution à la problématique. Développement et Paix désire que les compagnies Nike et Levis implantent des mécanismes de surveillance indépendants impliquant la participation des travailleurs concernés ou des organisations représentant leurs intérêts. Développement et Paix insiste donc ici sur les principes de démocratisation du travail et de solidarité internationale des travailleurs.

### **3.3. La constitution et le maintien de l'identité collective**

Cette partie du document traitera des différents éléments qui ont contribué à la constitution et au maintien de l'identité collective des acteurs de la lutte lors du déroulement de l'action. Il sera question des critères qui ont contribué à fonder l'identité collective, des processus de structuration de l'identité, de l'anticipation collective des résultats, et de l'importance accordée à l'aspect collectif des activités.

Lorsqu'on parle des critères qui ont contribué à fonder l'identité collective dans le cadre de la lutte de Développement et Paix contre les entreprises Nike et Levis, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'une lutte qui s'est déroulée sur tout le territoire canadien. Selon un membre de la coalition, les activités reliées à la lutte ont donc eu lieu dans différents milieux et dans différentes régions. Il n'y avait donc pas une, mais plusieurs « identités collectives ». Comme il s'agissait d'une lutte visant l'instauration, par les entreprises Nike et Levis, des mécanismes de surveillance indépendants impliquant la participation des travailleurs et travailleuses, le principal critère qui a contribué à fonder une identité collective de base est le fait que les acteurs de la lutte étaient au départ tous sensibilisés à la question de la solidarité internationale, de la démocratisation du travail et de la promotion de l'humain sur l'économie. Le slogan de la campagne : *Les personnes d'abord!* a largement contribué à mobiliser les individus autour de la cause défendue, puisqu'on s'identifiait à ce slogan et aux valeurs qu'il sous-tendait. Cependant, plusieurs identités locales ont par la suite émergé. En effet, les critères qui ont contribué à fonder l'identité des groupes locaux en paroisse étaient davantage en lien avec la vie religieuse et la solidarité internationale. Pour ce qui est des groupes de jeunes, leur identité était davantage fondée sur leur désir de militer pour la justice sociale, la démocratie et la solidarité internationale. Chacun des diocèses, qui représentait un certain nombre de paroisses et de groupes de jeunes, avait également une identité bien à lui, qui était fondée sur un sentiment d'appartenance s'incarnant au sein du conseil diocésain. On peut également observer une identité propre au secteur francophone, plus près des mouvements sociaux, et propre au secteur anglophone, plus près des institutions religieuses.

Ces identités furent cependant soumises, dans la pratique, à certains processus de structuration. Les individus qui se sont mobilisés dans l'action collective partageaient de façon générale les mêmes croyances et les mêmes valeurs quant à la solidarité internationale et la démocratie, ce qui constituait en soi un critère qui a contribué à fonder une identité collective de base. Pour ce qui est des identités locales, elles étaient structurées par les sessions de formation des différents diocèses, les rencontres des conseils diocésains, les rencontres des groupes locaux en paroisse, les cérémonies religieuses, les rencontres des groupes de jeunes, la vie étudiante, les activités militantes, les rencontres des secteurs (francophone et anglophone), etc.

Lorsqu'on parle de l'anticipation collective des résultats, on constate que chaque groupe en paroisse, chaque groupe de jeunes, chaque diocèse et chaque secteur avait ses propres objectifs en termes de type d'adhérents à la lutte, de nombre d'adhérents à la lutte et de nombre de signatures souhaitées, en plus de l'objectif national. De façon générale, les objectifs ont largement été dépassés pour chacun des milieux, chacun des groupes, chacune des régions et pour le Canada dans son ensemble. La lutte a donc rejoint le type d'adhérents auquel on s'attendait, soit les individus provenant de différents groupes faisant la promotion de la solidarité internationale, de la justice sociale, de la démocratie et des droits humains. De plus, certaines organisations liées à l'Église catholique ont participé activement à la lutte. Un très grand nombre de personnes ont donc contribué, à leur manière, aux activités de sensibilisation et de mobilisation du public canadien, ce qui permet de récolter un nombre record de signatures de pétition. Cela a donc contribué à renforcer l'identité de base à Développement et Paix mais surtout les différentes identités locales.

Finalement, en ce qui concerne l'importance accordée à l'aspect collectif des activités, on peut remarquer que la lutte collective de Nike et Levis accordait une plus grande importance et une plus grande attention aux objectifs et aux stratégies plutôt qu'au processus. En effet, malgré le fait qu'une identité collective était en grande partie déterminée par la croyance des acteurs de la lutte en une cause commune et par une appartenance au mouvement de Développement et Paix, sur le terrain, l'action collective n'avait pas comme objectif spécifique de travailler à la construction de cette identité collective mais bien de travailler à la construction d'identités collectives locales et à la réalisation d'activités d'éducation destinées à mobiliser la population canadienne autour de la pétition touchant les entreprises Nike et Levis. Dans les faits, même s'il s'agissait d'une action nationale, les activités ont davantage eu lieu sur le plan local, soit dans les conseils diocésains, les groupes en paroisse, les groupes communautaires ou les groupes de jeunes. Les activités de ces groupes étaient davantage centrées sur les objectifs à atteindre dans le cadre de la lutte globale de Développement et Paix plutôt que sur le processus.

### **3.4. Les courts-circuits de solidarité**

Cette partie de la monographie a comme objectif de s'intéresser aux courts-circuits de la solidarité. On regarde premièrement si, dans l'émergence de la lutte, il existe ou non des indices montrant que les personnes dans les associations subissaient quotidiennement une influence contraire à la solidarité. Par la suite, on observe si les groupes ayant participé à la lutte se sont montrés unis ou divisés face au cadre d'injustice. Finalement, on s'intéresse aux manières dont les groupes ayant participé à la lutte ont transigé avec la peur qu'ont tenté de créer les opposants.

Il est évident que le contexte social, politique et économique a pu avoir une influence contraire à la solidarité chez les acteurs de la lutte. En effet, selon un membre, le néolibéralisme économique, qui prône le droit individuel, la liberté d'entreprise et qui remet en question le concept de solidarité sociale, touche tous les aspects de la vie quotidienne des individus. Il est cependant difficile d'en mesurer concrètement les effets.

Les différents groupes faisant partie de la coalition et ayant participé à la lutte collective étaient, comme il a déjà été mentionné, soit des groupes locaux en paroisse, des groupes de jeunes ou des conseils diocésains et provenaient soit du secteur anglophone ou du secteur francophone. Cependant, même si ces groupes étaient très diversifiés, qu'ils avaient chacun une identité qui leur était propre et que leurs activités se déroulaient dans des milieux ciblés, ils ne se sont pas montrés divisés face au cadre d'injustice proposé par la coalition. En effet, tous les individus qui se sont mobilisés à Développement et Paix dans la lutte Nike et Levis partageaient le cadre d'analyse de l'organisation quant à la définition du diagnostic et du pronostic.

Finalement, pour ce qui est des compagnies Nike et Levis, elles n'ont pas tenté de créer une « peur » chez les acteurs de la lutte, mais elles ont cependant maintenu avec fermeté leurs positions face à la demande de Développement et Paix d'instaurer des mécanismes de surveillance indépendants de leur code de conduite impliquant la participation des travailleurs. Cela n'a pas empêché les acteurs de la lutte de se mobiliser deux années de suite en envoyant des pétitions aux deux compagnies en question.



## **4. LE DÉVELOPPEMENT DE LA LUTTE**

La présente partie du document s'intéressera au développement de la lutte collective à l'étude. Comme le développement d'une lutte résulte à la fois du contexte et des capacités réflexives des acteurs, il sera ici question des opportunités et de la conduite de la lutte.

### **4.1. Les opportunités**

Étant donné que les opportunités représentent un contexte plus ou moins favorable aux luttes, elles seront analysées en lien avec différents acteurs ayant une influence sur ce contexte, soit l'État, les élites, les alliés ainsi que certains corps intermédiaires. Les informations recueillies sont majoritairement tirées d'une entrevue avec l'ancien président du conseil diocésain de Québec, qui a exercé son mandat de 1995 à 1998.

#### **4.1.1. Du côté de l'État**

Cette partie de la monographie s'intéressera aux opportunités concernant deux paliers de gouvernements au Canada, soit le gouvernement fédéral canadien et le gouvernement provincial québécois. Il est évident que dans le cadre de la lutte de Développement et Paix contre les pratiques de sous-traitance des entreprises Nike et Levis, l'État n'a pas été directement interpellé et n'était pas à prime abord considéré comme un opposant. Cependant, les pratiques de sous-traitance des entreprises multinationales s'inscrivent dans un contexte de néolibéralisme économique et de globalisation des marchés où sont impliqués les gouvernements, dont le gouvernement canadien, qui sont responsables de la mise en place d'accords économiques comme l'Accord de libre-échange nord-américain, permettant aux compagnies multinationales de relocaliser leurs entreprises dans des pays où les normes du travail et les normes environnementales sont moins sévères afin de pouvoir bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre dans leurs opérations. De plus, ce sont les États qui, en siégeant à l'OMC, fixent les règles du commerce international qui, aujourd'hui, tendent vers une logique néolibérale. Ainsi, même si la lutte de Développement et Paix touchait plus directement les compagnies Nike et Levis, la coalition n'a pu faire abstraction de la responsabilité des gouvernements dans l'émergence de la situation problématique et a jugé bon d'interpeller les différents paliers de gouvernements canadiens en leur demandant de se prononcer sur les revendications adressées aux entreprises, soit l'instauration d'un mécanisme de vérification indépendant de leur code de conduite.

Pour ce qui est du gouvernement fédéral, il est pertinent de mentionner que Développement et Paix a constaté que ce dernier semblait vouloir se donner un rôle de spectateur face à la lutte. En effet, le gouvernement fédéral n'a pas pris de position arrêtée par rapport aux revendications de Développement et Paix. Le gouvernement canadien n'a donc pas soutenu la lutte de Développement et Paix et ne s'y est pas non plus opposé de façon catégorique. Pour la coalition, cela s'explique par le fait que le gouvernement fédéral ne voulait pas remettre en question ses

pratiques néolibérales en matière de commerce international et ne tenait pas non plus à ternir son image en se prononçant contre l'amélioration des conditions de vie des travailleurs et travailleuses des pays en voie de développement. Cependant, force est de constater qu'il n'y a pas eu d'opportunités significatives du côté de ce palier de gouvernement.

En ce qui concerne le gouvernement provincial québécois, ce dernier s'est montré beaucoup plus ferme que le gouvernement fédéral par rapport aux revendications de Développement et Paix. En effet, le Parti québécois était, en 1995, un ardent défenseur du libre-échange et de l'ALÉNA, puisqu'il voulait que le Québec puisse bénéficier d'une bonne position dans les accords de libre-échange suite à l'indépendance. La coalition n'a donc reçu aucun soutien de la part du gouvernement provincial, puisque les revendications adressées aux entreprises Nike et Levis remettaient en question les principes même du libre-échange. Il n'y a donc eu aucune ouverture de la part du gouvernement québécois et donc aucune opportunité politique à ce niveau.

#### **4.1.2. Du côté des élites**

En ce qui a trait aux élites, les opportunités seront analysées en lien avec les élites politiques, économiques, religieuses et intellectuelles. Comme il en a déjà été question, les différents paliers de gouvernement canadiens ne se sont pas vraiment montrés favorables à la lutte de Développement et Paix contre les pratiques de sous-traitance des entreprises Nike et Levis. Cependant, certaines élites politiques ont individuellement manifesté une certaine ouverture face à la lutte. C'est le cas de M. Lloyd Axworthy, qui était ministre des Relations extérieures au gouvernement fédéral. M. Axworthy, qui appartenait à l'aile plus progressiste des libéraux fédéraux, a manifesté son accord avec les revendications de Développement et Paix concernant les entreprises Nike et Levis et a tenté d'apporter le débat au niveau du gouvernement canadien. Cela a donc créé une certaine ouverture au niveau du gouvernement fédéral, mais comme il s'agissait d'un appui isolé au gouvernement, cela n'a pas donné lieu à une grande opportunité.

Des divisions importantes entre les différentes élites économiques ont contribué à créer certaines opportunités à ce niveau. En effet, pendant la lutte de Développement et Paix contre les pratiques de sous-traitance de Nike et Levis, la compagnie de vêtements Gap a mis en place des mécanismes de vérification indépendants de son code de conduite. Cela a créé une certaine opportunité dans la mesure où les entreprises Nike et Levis ont eu à défendre leur image face à cette situation. La compagnie Levis, au cours des négociations avec Développement et Paix, s'est montrée plus ouverte face aux revendications que la compagnie Nike. En effet, Levis a défendu son point de vue en vantant les mérites de son code de conduite mais a tout de même semblé ouverte aux arguments de Développement et Paix. Nike s'est montrée beaucoup plus fermée à ce sujet. En plus d'affirmer que son code de conduite était appliqué de façon adéquate dans les pays en voie de développement, la compagnie Nike a carrément discrédité les arguments de la coalition les uns après les autres. Il y avait donc une fermeture assez évidente de la part de Nike.

Même si, de façon générale, les positions des élites politiques et économiques par rapport à la lutte de Développement et Paix n'ont pas vraiment créé d'opportunités, il en est autrement des élites religieuses. En effet, plusieurs organisations religieuses, dont le Conseil des évêques catholiques du Canada, ont appuyé la lutte de Développement et Paix. Au niveau du diocèse de Québec, Mgr Maurice Couture, qui a activement soutenu la lutte de Développement et Paix, a créé une certaine opportunité au niveau des églises. En effet, ce fut la première fois où la pétition a été présentée et signée dans les églises lors des cérémonies religieuses. Traditionnellement, Développement et Paix était en lien avec les lieux de culte uniquement pour promouvoir la collecte de fonds de l'organisation.

Enfin, pour les élites intellectuelles, on peut mentionner que Michel Chartrand a été le porte-parole de Développement et Paix pour le carême de partage 1997. Ce dernier a alors apporté son appui à l'organisation en ce qui a trait à sa collecte de fonds, mais a également soutenu sa lutte pour l'amélioration des conditions de travail des hommes et des femmes des pays en voie de développement.

#### **4.1.3. Du côté des alliés**

Pour ce qui est des alliés, il est d'abord important de mentionner qu'une des grandes opportunités de cette lutte réside dans le fait que l'action de Développement et Paix s'est inscrite dans une campagne internationale où plusieurs organisations dénonçaient déjà les pratiques de sous-traitance des compagnies multinationales de l'industrie du vêtement. Cette campagne internationale en cours a, en quelque sorte, créé une opportunité, en préparant le terrain à l'action de Développement et Paix. Un élément qui a certainement contribué à créer une opportunité à la lutte de Développement et Paix contre les entreprises Nike et Levis était la présence du mouvement altermondialiste, dont la manifestation la plus importante a eu lieu le 30 novembre 1999, à Seattle, alors que des milliers de personnes ont manifesté contre l'Organisation mondiale du commerce. De plus, il est important de mentionner qu'Amnistie internationale a formellement donné son appui à la lutte de Développement et Paix. Il s'agit ici d'un soutien de taille qui a aidé Développement et Paix à légitimer sa lutte aux yeux des différents acteurs.

Une autre opportunité intéressante du côté des alliés concernait le support des groupes politiques et sociaux institutionnalisés. En effet, plusieurs syndicats ont décidé d'appuyer la lutte de Développement et Paix après la décision d'un entrepreneur de St-Alfred de Beauceville de fermer son entreprise de couture de vêtements afin de déménager cette dernière au Mexique. Suite à cette décision, en 1996, les syndicats sont devenus un allié important de Développement et Paix dans sa lutte contre les pratiques de sous-traitance des entreprises de l'industrie du vêtement dans les pays en voie de développement. La pétition de Développement et Paix fut présentée à St-Alfred quelques semaines plus tard lors d'une cérémonie religieuse afin de conscientiser la population sur les pratiques de l'entrepreneur en question. Suite à cette initiative, l'entrepreneur de la Rive-Sud décida de ne pas délocaliser son entreprise. Cependant, vers la fin des années quatre-vingt dix, il changea une fois de plus de position et la moitié de ses effectifs furent transférés au Mexique.

#### **4.1.4. Du côté des corps intermédiaires**

En ce qui concerne les corps intermédiaires, il est important de mentionner que la lutte de Développement et Paix contre les pratiques de sous-traitance des entreprises Nike et Levis dans les pays en voie de développement fut la campagne de l'organisme la plus médiatisée. En effet, c'était la première fois en mars 1996 que les journalistes des médias écrits et télévisés se rendaient à la conférence annuelle de Développement et Paix visant à faire connaître aux membres de l'organisation le travail de certains partenaires dans les pays en voie de développement. Au printemps 1996, la personne invitée par l'organisation était Mme Graciela Ramos de Quintana, membre du Groupe des femmes pour le Mexique au Chihuahua. Cette dernière travaille dans une organisation mexicaine appuyée financièrement par Développement et Paix qui se spécialise dans la défense des droits des travailleurs. De façon générale, les médias se montrèrent très favorables à la cause de Développement et Paix tout au long de la lutte en expliquant de façon claire et objective les revendications de l'organisation. En aucun cas, les médias ne se sont montrés défavorables aux revendications de Développement et Paix.

## **4.2. La conduite de la lutte**

Cette partie de la monographie s'intéressera aux éléments en lien avec la conduite de la lutte, soit les éléments de calcul rationnel, l'information, les ressources, la stratégie ainsi que la concurrence avec d'autres organisations semblables.

### **4.2.1. Les éléments de calcul rationnel**

Dans le cas de la lutte de Développement et Paix contre les entreprises Nike et Levis, les éléments de calcul rationnel concernent les membres de l'organisation qui se sont engagés dans la réalisation des activités de la campagne d'automne. La théorie de la mobilisation des ressources affirme que les militants font un calcul des coûts et des bénéfices de leur participation et s'engagent dans l'action seulement lorsque les bénéfices sont supérieurs aux coûts anticipés. Selon une entrevue réalisée avec un membre de Développement et Paix, dans le cadre de la lutte contre Nike et Levis, les coûts anticipés par les membres individuellement se mesuraient surtout en termes de temps donné pour mener à bien la lutte et également en termes d'énergie consacrée à la cause au quotidien.

Quant aux bénéfices, sans savoir si les revendications de la pétition concernant l'instauration des mécanismes de vérification indépendants des codes de conduite de Nike et Levis allaient être appliquées par les entreprises, les membres de Développement et Paix avaient tout de même l'impression de mener une lutte collective qui allait à long terme sensibiliser l'opinion publique par rapport aux pratiques des entreprises Nike et Levis, et amener ces dernières à rendre des comptes à la population. La lutte allait donc changer l'image que la population se faisait des entreprises. Cela représentait un bénéfice très important qui a incité les membres de Développement et Paix à s'engager dans l'action collective. De plus, comme les membres de la

coalition avaient à cœur l'amélioration des conditions de vie des travailleurs et travailleuses des pays en voie de développement, l'instauration des mécanismes de vérification indépendants des codes de conduite de Nike Levis représentait un bénéfice qui a également incité les membres de la coalition à s'engager dans l'action, même si cela ne les concernait pas directement. Finalement, le sentiment d'appartenance que les individus ont développé par rapport à Développement et Paix pourrait représenter un dernier bénéfice incitant à la mobilisation.

Pour la personne interrogée, les bénéfices de la lutte étaient supérieurs aux coûts anticipés, ce qui a favorisé leur participation aux différentes activités de la campagne de Développement et Paix.

#### **4.2.2. L'information**

Comme il en a déjà été question, la lutte de Développement et Paix contre les pratiques de sous-traitance des entreprises Nike et Levis fut la campagne de l'organisation la plus médiatisée, autant par les journaux écrits (*Le Soleil, Le Devoir, La Presse*) que télévisés (Télévision Quatre-Saisons, Radio Canada). Les faits montraient donc une utilisation très satisfaisante des médias dans le cadre de cette lutte. De plus, les propos de ces derniers étaient, de façon générale, très favorables aux revendications de Développement et Paix concernant l'instauration des mécanismes de vérification indépendants des codes de conduite des deux entreprises visées.

D'autres sources d'informations que celles des médias de masse ont également joué un rôle important dans la mobilisation des acteurs de la lutte. C'est le cas, entre autres, des médias alternatifs, comme les journaux et les radios communautaires. Ces derniers ont donné une bonne visibilité à la lutte de Développement et Paix dans le milieu communautaire.

#### **4.2.3. Les ressources**

L'étape de la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation de la lutte a été facilitée, dans ce cas-ci, par le fait que Développement et Paix est un mouvement qui existe depuis 1967 et qui a déjà mis sur pied une certaine structure organisationnelle afin de mener à terme ses activités de sensibilisation du public et de collecte de fonds. En effet, Développement et Paix peut compter sur un réseau de quelque 5 000 membres à travers tout le Canada. Ces derniers s'impliquent de façon générale au sein des conseils diocésains, des groupes de jeunes et des groupes en paroisse. Le processus de mobilisation des ressources concerne donc davantage les ressources humaines et financières mobilisées par Développement et Paix au Canada, puisque dans le cadre de cette lutte, la coalition n'a pas été en contact direct avec la base sociale, qui est composée des travailleuses et travailleurs engagés par les sous-traitants des entreprises Nike et Levis dans les pays en voie de développement. Ainsi, la coalition a fait preuve d'une bonne capacité de mobilisation, puisque le mouvement a pu faire du recrutement dans les milieux religieux, les milieux étudiants et les milieux communautaires.

En ce qui concerne les milieux religieux, il est important de mentionner que suite à des ouvertures de la part de certaines personnalités influentes, notamment Mgr Maurice Couture, la pétition de Développement et Paix concernant les entreprises Nike et Levis a pu être présentée lors des cérémonies dans les églises, qui traditionnellement s'associaient à Développement et Paix uniquement pour la collecte de fonds du Carême de partage. Cela a eu comme conséquence qu'un plus grand nombre de ressources humaines a pu être mobilisées au sein des groupes de bénévoles en paroisse. De plus, suite à l'arrivée de la campagne de pétitions dans les églises, la collecte de fonds du Carême de partage a légèrement augmenté. Ce qui était profitable du point de vue des ressources financières de l'organisation.

Pour ce qui est des milieux étudiants, le thème même de la campagne Nike et Levis – qui, de façon plus ou moins directe, dénonçait les effets de la globalisation des marchés et du néolibéralisme économique, et désirait proposer des alternatives aux structures internationales engendrant les inégalités sociales et la pauvreté – a largement contribué à mobiliser les étudiants autour de la pétition adressée aux deux entreprises de l'industrie du vêtement. Les groupes de jeunes au sein des institutions scolaires, notamment à l'université, ont alors connu une légère augmentation de leur *membership*.

Finalement, certains bénévoles qui ont participé à la lutte contre Nike et Levis provenaient du mouvement communautaire et se sont mobilisés en raison du fait qu'ils étaient largement sensibilisés à la question des droits humains, de la démocratisation du travail et de la solidarité internationale. Ces bénévoles étaient pour la plupart impliqués dans plusieurs associations à la fois, ce qui, cependant, n'a pas créé de compétition avec d'autres organisations concernant l'accès aux ressources.

Il est pertinent de conclure cette partie en mentionnant que toutes ces ressources humaines ont pu être mobilisées en raison de l'efficacité du réseau de communication présent à Développement et Paix. Les dirigeants de l'organisation étaient constamment en lien avec les membres afin de les informer des derniers développements concernant la campagne de Nike et Levis. De plus, à l'intérieur des diocèses, l'information entre les différents groupes de bénévoles circulait de façon très efficace.

#### **4.2.4. La stratégie**

Cette partie de la monographie s'intéressera à la stratégie privilégiée par Développement et Paix dans sa lutte contre les entreprises Nike et Levis. Ainsi, la stratégie adoptée par Développement et Paix afin de lutter contre les pratiques de sous-traitance des entreprises Nike et Levis dans les pays en voie de développement, fut de réaliser une campagne de sensibilisation de l'opinion publique à travers tout le Canada et de faire signer une pétition destinée aux entreprises Nike et Levis. En effet, Développement et Paix a voulu sensibiliser le public canadien par rapport à la globalisation des marchés, au néolibéralisme économique, aux pratiques de sous-traitance des entreprises Nike et Levis à l'étranger et aux piètres conditions de vie des travailleuses et travailleurs embauchés par les sous-traitants de Nike et Levis dans les pays en voie de développement. En plus de sensibiliser la population canadienne sur ces enjeux, Développement et Paix a voulu la mobiliser en lui

proposant de signer une pétition demandant aux entreprises Nike et Levis d'adopter des mécanismes de vérification indépendants de leur code de conduite chez leurs sous-traitants afin de faire respecter les droits et les conditions de travail des travailleurs et travailleuses. Il ne s'agissait donc pas d'une campagne de boycottage des produits Nike et Levis. Au contraire, Développement et Paix a affirmé aux entreprises concernées que l'adoption d'un code de conduite en 1992 représentait un pas en avant mais que ce code de conduite ne serait efficace que lorsqu'il serait soumis à des mécanismes de vérification indépendants impliquant la participation des travailleurs concernés et d'organisations représentant leurs intérêts.

Il est évident que le choix d'une pétition comme stratégie de revendication montre que la coalition a voulu initier une action relativement peu coûteuse sur le plan des énergies. Cependant, étant donné la globalité de la problématique, Développement et Paix se devait d'adopter une stratégie susceptible de mobiliser rapidement un grand nombre de personnes qui n'étaient pas directement concernées par la situation problème et qui ne verraient pas de façon concrète les fruits de leurs actions. De plus, il est également à noter que la coalition a tenu à garder la même revendication dans le cadre de sa seconde campagne de sensibilisation touchant les pratiques des entreprises Nike et Levis. Cette situation peut donner l'impression que Développement et Paix souhaitait, pour la deuxième année, initier une action peu coûteuse sur le plan de la production des idées. Cependant, la raison pour laquelle la coalition a décidé de garder la même revendication durant la deuxième campagne de sensibilisation s'explique par le simple fait que les entreprises Nike et Levis n'ont pas répondu à la première pétition de façon satisfaisante.

Face aux revendications de Développement et Paix, il est intéressant de constater que les entreprises Nike et Levis n'ont pas rétorqué de la même façon. En effet, selon les propos de certaines lettres, la compagnie Nike, qui ne voulait en aucun cas appliquer les revendications de Développement et Paix, a choisi d'adopter une stratégie consistant à discréditer les positions de la coalition par rapport à la vérification de son code de conduite. En juin 1997, Nike a envoyé une lettre à toutes les personnes ayant signé la pétition en leur affirmant que les revendications de Développement et Paix n'étaient pas pertinentes puisque la compagnie de chaussures s'était chargée d'embaucher la firme comptable Ernst et Young afin de lui confier la responsabilité d'inspecter les conditions de travail chez les sous-traitants. Cette tactique choisie par Nike avait comme objectif de démobiliser l'adversaire en l'amenant à croire que les revendications de Développement et Paix concernant la vérification du code de la compagnie avaient été prises en considération. Suite à cet événement, Développement et Paix a pris soin de riposter en envoyant une lettre aux présidents des conseils diocésains, lettre qui soulignait le fait que la firme Ernst et Young avait été embauchée par la compagnie Nike et qu'elle ne pouvait pas alors être considérée comme un vérificateur indépendant. Cette tactique était appropriée puisque la coalition devait à tout prix éviter une démobilisation des membres. La compagnie Levis s'est, quant à elle, montrée beaucoup plus ouverte au dialogue et à la négociation avec les représentants de la coalition, même si l'entreprise n'a pas voulu soumettre son code de conduite à une vérification indépendante.

En matière de mobilisation, la stratégie de Développement et Paix n'a pas été dans le sens d'une liaison continuelle et directe avec la base sociale, composée de travailleuses et travailleurs embauchés par les sous-traitants des entreprises Nike et Levis dans les pays en voie de développement. La coalition était ainsi en lien avec des organisations du Sud travaillant sur la problématique des droits humains et de l'amélioration des conditions de travail. Il est cependant important de mentionner qu'il y avait une très bonne communication entre les membres de Développement et Paix au Canada. De plus, les dirigeants de l'organisation étaient constamment en lien avec les membres afin de les informer des nouveaux événements relatifs à la campagne.

#### **4.2.5. La concurrence avec d'autres organisations**

Le dernier aspect de la conduite de la lutte est relatif à la concurrence de la coalition avec d'autres organisations. Dans le cas de la lutte de Développement et Paix contre les pratiques de sous-traitance des entreprises Nike et Levis, on ne dénote pas la présence de contre-mouvements significatifs qui nuisaient aux activités de la coalition. De plus, il ne semblait pas exister d'organisations concurrentes ayant des objectifs semblables et risquant de priver la coalition de ses ressources pendant la lutte.

## 5. LE DÉNOUEMENT DE LA LUTTE

Cette partie du document a comme principal objectif d'éclairer sur les circonstances dans lesquelles la lutte s'est terminée. Dans le cas de la lutte de Développement et Paix contre les entreprises Nike et Levis, la lutte a pris fin simplement parce que les efforts en matière d'éducation du public, de recherche et de plaidoyer ont dû être concentrés sur un nouveau programme d'éducation. En effet, selon l'ancien président du conseil diocésain de Québec, le thème des campagnes d'éducation du public de Développement et Paix change généralement tous les ans. Dans le cas de Nike et Levis, la campagne fut officiellement d'une durée de deux ans, soit de l'automne 1995 à l'hiver 1997. Certains suivis importants ont tout de même eu lieu jusqu'à mai 1998. L'organisation a donc travaillé intensément sur la question des pratiques de sous-traitance des entreprises Nike et Levis pendant un temps donné pour ensuite être obligé de se désengager, jusqu'à un certain point, afin de concentrer ses efforts sur un nouveau programme d'éducation du public. De plus, il est important de mentionner qu'il est difficile, à Développement et Paix, de garder les membres mobilisés trop longtemps autour d'un même thème.

La lutte de Développement et Paix n'a donc pas pris fin parce que la coalition a obtenu ce qu'elle souhaitait de la part des entreprises Nike et Levis, c'est à dire l'instauration des mécanismes de vérification indépendants de leur code de conduite, mais bien à cause du contexte organisationnel de la coalition. Cependant, le fait que la compagnie Nike a apporté certaines modifications à son code de conduite en mai 1998 au sujet de l'âge minimum des travailleurs et de la liberté syndicale n'est pas à négliger et peut être considéré comme un gain significatif pour la coalition, autant que ces principes puissent être appliqués de façon concrète par la compagnie.

Après la lutte de Développement et Paix, certaines organisations catholiques européennes, dont Caritas Belgique, qui est l'homologue de Développement et Paix dans ce pays, ont repris le dossier et ont continué la lutte selon leurs moyens.



## 6. L'ÉVALUATION DE LA LUTTE

Cette partie de la monographie a comme objectif de procéder à l'évaluation de la lutte. Celle-ci se fait sur les plans de la répartition et de l'organisation.

### 6.1. Sur le plan de la répartition

En ce qui concerne la répartition, l'évaluation de la lutte se fait sur les plans de la redistribution économique, de la participation politique et de la légitimation idéologique.

#### 6.1.1. *Économique (redistribution)*

Cette rubrique de la monographie tentera de vérifier si entre le début et la fin de la lutte menée par Développement et Paix contre les entreprises Nike et Levis, la condition économique de la base sociale, soit les travailleuses et travailleurs embauchés par les sous-traitants des deux entreprises dans les pays en voie de développement, s'est améliorée, maintenue ou détériorée.

Selon une entrevue réalisée avec la personne coordonnatrice des programmes d'éducation de Développement et Paix pour le secteur francophone, la situation économique des travailleuses et travailleurs embauchés par les sous-traitants des entreprises Nike et Levis dans les pays en voie de développement se serait, de façon générale, maintenue. Il n'y aurait donc pas eu de détérioration importante de la situation, ni d'amélioration significative.

Il est cependant à noter que la compagnie Nike a procédé, en mai 1998, à certaines modifications de son code de conduite, particulièrement en ce qui concerne l'âge minimum des travailleurs et le droit à la syndicalisation (Seuret, 2002). Dorénavant, l'âge minimum pour travailler dans les usines est de 18 ans (usines de chaussures) et 16 ans (usines de vêtements). L'entreprise s'engage également à reconnaître le droit des travailleurs à la liberté syndicale. Ainsi, toujours selon la responsable interrogée, la situation des travailleurs se serait légèrement améliorée dans certains endroits. En effet, dans quelques zones franches du Mexique, certains sous-traitants de la compagnie Nike auraient reconnu le droit des travailleurs à la liberté syndicale. De plus, les salaires des employés se seraient légèrement améliorés. Il n'existe cependant aucune donnée qui peut venir prouver de façon concrète ces affirmations.

Il est par contre difficile, lorsque vient le temps de procéder à l'évaluation de la lutte de Développement et Paix contre les entreprises Nike et Levis, d'affirmer que la légère amélioration des conditions économiques de la base sociale peut être considérée comme un résultat direct de la lutte puisque plusieurs acteurs ont participé, chacun à leur manière, à la lutte globale contre les pratiques des entreprises Nike et Levis.

### **6.1.2. Politique (participation)**

Cette rubrique de la monographie tentera de déterminer si, entre le début et la fin de la lutte de Développement et Paix contre les entreprises Nike et Levis, la représentation de la base sociale dans les organes de décision s'est améliorée, maintenue ou détériorée.

Il est extrêmement difficile de trouver des données pertinentes sur la participation des travailleurs embauchés par les sous-traitants des entreprises Nike et Levis aux organes de décision. Selon une personne responsable de Développement et Paix, la situation de la base sociale ne s'est pas du tout améliorée par rapport à l'enjeu de la participation politique. En effet, la participation des travailleurs aux organes de décision serait encore très faible, voire inexistante.

La lutte de Développement et Paix n'a donc pas contribué, de quelque façon que ce soit, à l'amélioration de la représentation d'une partie ou de l'ensemble de la base sociale aux organes de décision. La situation se serait donc maintenue tout au long de la lutte.

### **6.1.3. Idéologique (légitimation)**

Cette rubrique de la monographie va tenter de déterminer si entre le début et la fin de la lutte, la reconnaissance des droits de la base sociale a progressé, s'est maintenue ou a régressé.

Il est possible d'affirmer que la campagne de sensibilisation de Développement et Paix, portant sur les pratiques des entreprises Nike et Levis, a largement contribué à augmenter de façon significative le niveau de reconnaissance des droits des travailleurs et travailleuses des pays en voie de développement chez la population canadienne. En effet, 80 000 personnes ont demandé aux deux entreprises de l'industrie du vêtement, en 1995, d'instaurer des mécanismes de vérification indépendants de leur code de conduite, qui impliqueraient la participation des travailleurs et travailleuses et/ou des organisations représentant leurs intérêts. En 1996, 258 025 personnes s'adressaient à nouveau aux entreprises en leur demandant d'instaurer un mécanisme de vérification indépendant de leur code de conduite afin de faire respecter les droits des travailleuses et travailleurs embauchés par leurs sous-traitants dans les pays en voie de développement. Il est évident que cette reconnaissance des droits des travailleurs de la part de la population canadienne est directement reliée à la lutte de Développement et Paix.

La reconnaissance des droits des travailleurs de la part de la population en général a été, selon la personne coordonnatrice des programmes d'éducation, le gain le plus significatif de la coalition après la lutte, puisque cela indique que l'image que les gens se faisaient des entreprises Nike et Levis s'est transformée au cours de la lutte de Développement et Paix. La démarche de sensibilisation de l'organisation a donc amené la population à être plus critique par rapport aux pratiques des grandes entreprises de l'industrie du vêtement et à faire valoir leurs droits en tant que consommateurs.

La lutte de la coalition a également contribué à augmenter légèrement le niveau de reconnaissance des droits des travailleurs chez les dirigeants des entreprises Nike et Levis. En effet, suite à de nombreuses pressions, la compagnie Nike, qui avait une certaine image à défendre, a notamment effectué certains changements à son code de conduite. Il est cependant impossible d'affirmer que ces résultats étaient directement reliés à l'intervention de Développement et Paix, puisque de nombreux acteurs ont participé à la lutte globale contre les pratiques de Nike, dont la majorité était américaine.

## **6.2. Sur le plan de l'organisation**

Sur le plan de l'organisation, l'évaluation de la lutte collective concerne l'autonomie, la solidarité de la base sociale et la mobilisation.

### **6.2.1. L'autonomie**

Cette rubrique de la monographie tentera de déterminer si, entre le début et la fin de la lutte de Développement et Paix contre les entreprises Nike et Levis, la situation de classe de la force dirigeante de la coalition (comité exécutif, comité directeur, etc.) s'est éloignée de la situation de classe de la base sociale, s'est rapprochée de cette dernière ou s'est maintenue dans son état initial. Cette rubrique visera également à déterminer si la coalition a évolué vers des positions plus conformes aux intérêts de la base sociale, moins conformes, ou si elle a maintenu ses positions de départ. Finalement, il sera vérifié si la coalition a eu tendance à s'aliéner à des sources de financement extérieures, à s'affranchir de telles sources ou à maintenir sa position de départ.

En ce qui concerne la lutte de Développement et Paix contre les entreprises Nike et Levis, il est impossible d'affirmer que la situation de classe de la force dirigeante de la coalition s'est rapprochée de la situation de la base sociale au cours du déroulement de la lutte. En effet, même si l'organisation était, durant la lutte, en lien avec ses quelques partenaires du Sud travaillant sur la question des droits humains et des conditions de vie des travailleurs embauchés par les sous-traitants de certaines entreprises de l'industrie du vêtement, il n'y avait pas de lien direct entre la coalition et les représentants de la base sociale. Alors force est de constater que la lutte n'a pas permis de rapprochement significatif à ce niveau et que la situation initiale s'est maintenue.

En ce qui concerne l'évolution des positions de la coalition par rapport aux intérêts de la base sociale, on peut affirmer que Développement et Paix a, au cours du déroulement de la lutte, également maintenu ses positions par rapport aux intérêts des travailleurs et travailleuses, en demandant à deux reprises aux compagnies Nike et Levis d'instaurer des mécanismes indépendants de surveillance de leur code de conduite impliquant la participation des travailleurs. Cependant, selon la personne coordonnatrice des programmes d'éducation de Développement et Paix, par rapport aux revendications, la coalition a fait preuve d'une plus grande volonté politique durant la deuxième année de la pétition. En effet, même si les revendications de la pétition sont demeurées les mêmes au cours des deux années de la campagne, un plus grand nombre de

rencontres entre les représentants de la coalition et les représentants des entreprises opposantes ont eu lieu durant la deuxième année. De plus, les membres de Développement et Paix se sont montrés plus efficaces au niveau de la sensibilisation du public durant la deuxième année. On a qu'à comparer le nombre de pétitions signées pour l'année 1995-1996, qui est de 80 000 avec le nombre de pétitions signées pour l'année 1996-1997, qui est de 258 025.

Finale­ment, en ce qui concerne l'autonomie par rapport aux sources de financement, il est possible d'affirmer que Développement et Paix a maintenu sa situation de départ en étant toujours financé par l'ACDI et par la collecte de fonds du Carême de partage. Par contre, comme l'organisation a commencé à présenter sa campagne de pétitions dans les églises durant sa lutte contre Nike et Levis, la collecte de fonds du Carême de partage a connu de meilleurs résultats à partir de 1996.

### **6.2.2. La solidarité**

Cette rubrique va tenter de déterminer si, entre le début et la fin de la lutte, la coalition a pris plus de place dans le groupe d'alliance, si la conscience de la liaison entre l'enjeu particulier de la lutte et l'ensemble des intérêts de la classe d'appartenance a progressé dans la base sociale et si les différentes associations de la base sociale ont mis des ressources en commun face à l'enjeu.

Dans le cas de la lutte de Développement et Paix contre Nike et Levis, il est évident, selon la personne coordonnatrice aux programmes d'éducation, que la coalition a pris une place importante dans le groupe d'alliance pendant le déroulement de la lutte. En effet, Développement et Paix était la plus importante organisation de solidarité internationale canadienne à travailler sur la problématique des droits des travailleuses et travailleurs embauchés par les sous-traitants de grandes compagnies multinationales dans les pays en voie de développement. La coalition était alors en contact constant avec certaines organisations américaines et européennes travaillant sur cette même problématique, de même qu'avec quelques organisations travaillant des les pays en voie de développement. Cependant, Développement et Paix a cessé d'avoir une place importante dans ce groupe d'alliance lorsque la campagne d'automne 1996 fut terminée. Même si la coalition a continué à faire certains suivis et à continuer activement la lutte contre les entreprises Nike et Levis jusqu'à mai 1998, elle a dû concentrer ses activités sur un autre programme d'éducation à partir de l'automne 1997. Cela a eu comme conséquence que Développement et Paix devait prendre une place beaucoup moins importante au sein du groupe d'alliance travaillant sur la question des droits des travailleurs des pays en voie de développement.

En ce qui concerne la conscience de la liaison entre l'enjeu particulier de la lutte et l'ensemble des intérêts de la classe d'appartenance, il est difficile de savoir si elle a progressé, régressé ou si elle s'est maintenue dans la base sociale. En effet, il n'existe pas de données sur la situation des travailleuses et travailleurs embauchés par les sous-traitants de Nike et Levis quant à cet enjeu précis.

Finalement, il est également difficile de savoir si les différentes associations de la base sociale dans le même milieu ont mis des ressources en commun face à l'enjeu de la lutte. Comme il a déjà été question, la lutte n'a pas été menée dans ce cas-ci par la base sociale, mais bien par une organisation canadienne de solidarité internationale qu'est Développement et Paix. Cependant, en ce qui concerne cette organisation, elle a effectivement, comme il a déjà été question, mis en commun certaines ressources humaines avec d'autres organisations de solidarité internationale du Nord et d'autres groupes communautaires. De plus, Développement et Paix appuie financièrement un petit nombre d'organisations du Sud qui travaillent sur la problématique des droits des travailleurs.

### **6.2.3. La mobilisation**

Cette rubrique visera à déterminer si, entre le début et la fin de la lutte, la participation de la base sociale aux activités et assemblées de la coalition a augmenté, diminué ou s'est maintenue. De plus, il sera question de l'évolution de l'opinion de la base sociale par rapport aux activités de la coalition. Finalement, il sera déterminé si le nombre de membres cotisant à la coalition a augmenté au cours de la lutte, diminué ou s'il est demeuré relativement stable.

En ce qui concerne la participation de la base sociale aux activités de la coalition, il est nécessaire de rappeler que les travailleuses et travailleurs embauchés par les sous-traitants de Nike et Levis dans les pays en voie de développement n'ont jamais participé aux activités et aux assemblées de Développement et Paix. Ainsi, ce point précis de la monographie ne peut s'appliquer à l'étude de la lutte en question.

Il en est de même pour le point suivant puisqu'il n'existe pas de données permettant de déterminer si l'opinion des travailleuses et travailleurs concernés par la lutte est favorable ou non aux actions de Développement et Paix.

Finalement, en ce qui concerne le nombre de membres cotisant à la coalition, cela se réfère aux membres de la coalition au Canada. Comme il a déjà été mentionné, la lutte de Développement et Paix contre les entreprises Nike et Levis a contribué à augmenter le nombre de membres de l'organisation, surtout au niveau des paroisses.



## 7. DES PISTES DE RENOUVELLEMENT

L'objectif principal de cette partie de la monographie est de tirer des renseignements pertinents pour la relance de la lutte. Selon la personne coordonnatrice aux programmes d'éducation, la phase de la lutte qui nécessiterait une plus grande attention serait le développement. En effet, au niveau des opportunités politiques, une des lacunes importantes de la lutte est qu'elle visait et s'adressait à des compagnies américaines et qu'il était difficile d'avoir un dialogue continu avec elles. À ce sujet, les personnes interrogées affirment qu'il aurait été préférable de cibler des entreprises canadiennes. Il est également possible de penser que les membres de Développement et Paix, de même que la population canadienne en général, auraient été davantage interpellés par l'action, si la pétition s'était adressée à une entreprise du pays.

Une autre lacune concernant les opportunités est que peu de travail a été fait au niveau des gouvernements. Même si ces derniers ont montré une ouverture plus ou moins grande face à la cause, il aurait été souhaitable de les interpeller davantage à propos de la problématique des droits des travailleuses et travailleurs embauchés par les sous-traitants d'entreprises multinationales à l'étranger.

On peut également déplorer le fait qu'au niveau de la conduite de la lutte, la coalition n'était pas en contact direct avec les représentants de la base sociale. En effet, Développement et Paix était seulement en contact avec certaines organisations partenaires travaillant sur la problématique des droits des travailleurs et travailleuses des pays en voie de développement. Cependant, peu d'organisations partenaires de Développement et Paix consacraient leurs activités sur cette problématique, ce qui a représenté une difficulté lors du déroulement de la lutte.

Le dernier élément à prendre en considération en ce qui concerne les pistes de renouvellement est relatif au dénouement de la lutte. Lorsque la campagne de sensibilisation de Développement et Paix s'est terminée et que l'organisation a dû consacrer ses énergies à la réalisation d'un autre programme d'éducation, d'autres organisations, dont Caritas Belgique, ont eu la responsabilité de reprendre le dossier de Nike et Levis pour, en quelque sorte, poursuivre la lutte à leur manière et en fonction de leurs moyens. Comme les suivis de la lutte ont été assurés par des organisations non canadiennes, il a été plus difficile pour Développement et Paix de se tenir au courant des derniers développements sur le sujet.



## BIBLIOGRAPHIE

- BENFORD, R. et D. SNOW. 2000. « Framing Processes and Social Movements: An Overview And Assessment ». *Annual Review of Sociology*, vol. 26, pp. 611-639.
- BERTRAND, J. et G. VERNA. 1996. *Éthique de la production en sous-traitance : le cas de l'industrie du vêtement*. Document de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, 22 p.
- CLÉMENT, É. 1996. « Les évêques contre Nike et Levis ». *Le Devoir*, 1 mai, p. 2.
- CLÉMENT, É. 1997. « Levi Strauss accusé d'exploiter les ouvriers », *La Presse*, 19 janvier, p. A6
- COMEAU, Yvan. 2005. *Grille pour la réalisation de monographies portant sur des luttes collectives*, Montréal, Cahiers du CRISES MS05-01, 30 p.
- GÉLINAS, J. B. 1994. *Et si le tiers-monde s'autofinçait ?* Montréal, Éditions Écosociété, 237 p.
- GÉLINAS, J. B. 2000. *La globalisation du monde*. Montréal, Éditions Écosociété, 340 p.
- MONTPETIT, C. 1996. , « 163 500 signatures réclament des observateurs ou conditions de travail chez les sous-traitants de Levis et Nike ». *Le Soleil*, 6 mai, pp. 5-6.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL. 1998. *Questions relatives au travail et questions sociales dans les zones franches*. Bureau International du Travail, Genève, 57 p.
- SEURET, F. 2002. « Nike ne veut plus passer pour un exploitateur du tiers-monde ». *Problèmes économiques*, n° 2745, pp. 18-20.
- Référence Internet : [www.dev.org](http://www.dev.org)